

A decorative graphic on the left side of the page consisting of numerous blue circles of various sizes, some solid and some dotted, arranged in a pattern that suggests movement or data points.

# Conditions Générales MPB en Ligne

**Personnes morales / Professionnels**



La Convention régit les relations entre le Client,  
personne morale ou personne physique agissant  
pour des besoins professionnels,  
et My Money Bank.

---

# SOMMAIRE

---

<b>1 – Cadre des Conditions Générales .....</b>	<b>3</b>
1.1 - Définition et objet .....	3
1.2 - Modification .....	3
1.3 - Durée et résiliation .....	3
1.4 - Loi applicable et compétence du tribunal .....	3
<b>2 – Souscription au Service MPB en Ligne .....</b>	<b>4</b>
2.1 - Comptes concernés par le Service MPB en Ligne .....	4
2.2 - Désignation des utilisateurs du Service MPB en Ligne .....	4
2.3 - Fin du mandat donné aux utilisateurs du Service MPB en Ligne.....	4
<b>3 – Fonctionnement du Service MPB en Ligne .....</b>	<b>4</b>
3.1 - Prérequis à la connexion .....	4
3.2 - Accès au Service MPB en Ligne .....	5
3.3 - Gestion et Consultation des comptes .....	5
3.4 - Réalisation et suivi d'opérations .....	5
3.4.1 - Opérations de virements .....	5
3.4.2 - Opérations de prélèvement .....	5
3.4.3 - Autres solutions d'opérations .....	6
3.5 - Historique des opérations et Relevés de comptes .....	6
3.6 - Autres services .....	6
<b>4 – Modification et suppression de l'abonnement au     Service MPB en Ligne .....</b>	<b>6</b>
<b>5 – Tarification .....</b>	<b>6</b>
<b>6 – Assistance et réclamations .....</b>	<b>6</b>
6.1 - Assistance technique et disponibilité du Service MPB en Ligne .....	6
6.2 - Utilisation frauduleuse ou détournée, perte ou vol du Digipass .....	6
6.3 - Mesures de sécurité.....	7
6.4 - Procédure de réclamation.....	7
<b>7 – Obligations et responsabilités du client .....</b>	<b>7</b>
<b>8 – Obligations et responsabilités de la Banque .....</b>	<b>7</b>
<b>9 – Données à caractère personnel .....</b>	<b>8</b>

Les présentes conditions générales régissent les relations entre :

**MY MONEY BANK,**

société anonyme au capital de 276 154 299,74 €,  
dont le siège social est à Tour Europlaza, 20 avenue André Prothin, PARIS La Défense Cedex (92063)  
inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 393 340,

↳ ci-après désignée « **la Banque** »,

**ET**

**LE CLIENT,**

personne morale ou personne physique agissant pour des besoins professionnels et dont l'identité est détaillée au sein du bulletin d'adhésion et de mandat régularisé aux dates des présentes,

↳ ci-après désignée « **le Client** »,

Etant précisé que la Banque et le Client seront dénommés ensembles « **les Parties** ».

## 1 – CADRE DES CONDITIONS GÉNÉRALES

### 1.1 Définition et objet

La convention relative au service de banque en ligne proposé par la Banque « **MPB EN LIGNE** » (le « **Service MPB en Ligne** ») est composée des présentes conditions générales et du bulletin d'adhésion et de mandat (ensemble les « **Conditions Générales MPB en ligne** »).

Les Conditions Générales MPB en ligne constituent le cadre contractuel régissant les modalités de fonctionnement et d'utilisation du « **Service MPB en Ligne** » que la Banque met à la disposition du Client et, le cas échéant, de ses mandataires dûment désignés, ainsi que les engagements réciproques entre la Banque et le Client.

Les fonctions du Service MPB en Ligne actuellement disponibles sont évolutives. Toute nouvelle fonctionnalité donnera lieu à la signature d'un avenant ou d'une annexe afin d'actualiser les Conditions Générales MPB en ligne.

Les Conditions Générales MPB en ligne pourront être complétées par la signature de tout avenant afin de permettre au Client d'accéder à des services, compte tenu de leur modification substantielle et/ou de leurs spécificités.

La nullité de l'une des dispositions des Conditions Générales MPB en ligne ne remet pas en cause la validité des autres dispositions. Le non-exercice d'un droit par la Banque ne constitue pas une renonciation de sa part à ce droit.

Les Conditions Générales MPB en ligne viennent en complément de toute convention régissant les comptes ou produits concernés sans en modifier les conditions qui leur sont propres. En cas de contradiction, les Conditions Générales MPB en ligne prévaudront sur celles établies concernant la gestion de comptes et les conditions particulières ou spécifiques liées aux présentes prévaudront sur les Conditions Générales MPB en ligne.

### 1.2 Modification

Toute mesure législative ou réglementaire qui aurait pour effet de modifier tout ou partie des Conditions Générales MPB en ligne est applicable, dès son entrée en vigueur.

Toute modification des Conditions Générales MPB en ligne du fait de la Banque sera notifiée par cette dernière au Client au moins un (1) mois avant sa date d'entrée en vigueur, par tout moyen, à charge pour le Client de les transmettre à (aux) Abonné(s) agissant en vertu du mandat qui leur a été consenti par ce dernier.

En cas de désaccord sur lesdites modifications, le Client aura la

possibilité de résilier, sans préavis et sans frais, l'abonnement au Service MPB en Ligne selon les modalités décrites ci-dessous à l'article 1.3. « **Durée et résiliation** ».

A défaut de contestation écrite de sa part à l'expiration du délai précité, le Client ou l'(les) Abonnés sera(ont) réputé(s) avoir accepté lesdites modifications. Toute utilisation du Service MPB en Ligne ultérieure à la date d'application des modifications apportées aux Conditions Générales MPB en ligne emportera présomption du consentement du Client ou l'(les) Abonnés auxdites modifications.

### 1.3 Durée et résiliation

Les Conditions Générales MPB en ligne sont conclues pour une durée indéterminée à compter de la signature par le Client, du bulletin d'adhésion et de mandat du Service MPB en Ligne.

La Banque ou le Client peuvent mettre fin à l'abonnement au Service MPB en Ligne à tout moment par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans avoir à indiquer ni justifier du motif.

La résiliation, qu'elle soit à l'initiative du Client ou de la Banque, deviendra effective au terme d'un délai d'un (1) mois à compter de la date d'envoi du courrier.

La résiliation interviendra de plein droit, sans préavis et sans aucune formalité en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles, en ce compris en cas d'abus ou de fraude dans l'utilisation du Service MPB en Ligne, ainsi que dans les cas de résiliation de plein droit prévues aux Conditions Générales des Comptes & Services bancaires.

La clôture de l'ensemble des comptes du Client inclus dans le Service MPB en Ligne entraînera, de plein droit et sans préavis, la résiliation de l'abonnement au Service MPB en Ligne. Cependant, la résiliation du Service MPB en Ligne, objet des présentes Conditions Générales MPB en Ligne n'aura pas d'effets sur les Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires.

La résiliation du Service MPB en Ligne ne sera définitive que sous réserve du dénouement des opérations en cours.

En tout état de cause, le Client devra restituer à ses frais le(s) boîtier(s) DIGIPASS qui lui aura/auront été fourni(s) par la Banque, y compris ceux octroyés aux Abonnés, bénéficiaires du Service MPB en Ligne en son nom.

### 1.4 Loi applicable et compétence du tribunal

Les Conditions Générales MPB en ligne sont soumises au droit français.

Tout litige susceptible de survenir entre les Parties concernant la formation, l'exécution ou l'interprétation des Conditions Générales MPB en ligne relèvera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Versailles.

Si l'une quelconques des dispositions des Conditions Générales MPB en ligne était déclarée nulle et sans objet au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de la chose jugée, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas de plein droit la nullité ou l'inefficacité des autres dispositions.

## 2 – SOUSCRIPTION AU SERVICE MPB EN LIGNE

### 2.1 Comptes concernés par le Service MPB en Ligne

Le Service MPB en Ligne peut être souscrit pour tout type de compte détenu par le Client dans les livres de la Banque (hors comptes strictement à usage interne de la Banque et comptes soumis à des règles spécifiques).

Lors de la souscription au Service MPB en Ligne au moyen du bulletin d'adhésion et de mandat, le Client, titulaire des comptes bancaires ouverts dans les livres de la Banque, indique le(s) compte(s) courant(s) sur lequel/lesquels il souhaite bénéficier du Service MPB en Ligne, étant précisé que la consultation est, par défaut, possible sur le(s) compte(s) courant(s) et les comptes qui lui/leur sont rattachés (hors comptes à usage strictement interne à la Banque).

### 2.2 Désignation des utilisateurs du Service MPB en Ligne

Le Client peut donner pouvoir à un ou plusieurs mandataires de son choix pour qu'il puisse consulter et effectuer des opérations de paiement à partir du/des compte(s) courant(s) désigné(s) sur le bulletin de souscription et de mandat sur le Service MPB en Ligne. Toutes les personnes dûment habilitées par le Client à accéder au Service MPB en Ligne sont appelées l'« Abonné » ou les « Abonnés ».

La désignation de l'Abonné (ou les) Abonné(s) et leur habilitation par le Client devront être justifiées à la Banque par la production de tout document que cette dernière sollicitera.

Le Client désignera le (ou les) Abonné(s) au moyen du bulletin d'adhésion et de mandat. La signature dudit bulletin par chaque Abonné et par le représentant légal du Client formalisera leur accord sur le mandat ainsi confié. Conformément aux règles du mandat, telles que rappelées dans les Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires, toute opération effectuée ou réputée effectuée par l'Abonné (ou les) Abonné(s) engage le Client comme si elle avait été effectuée par lui-même.

Le mandat prévu dans le bulletin précisera le(s) compte(s) qui sera(en)t accessible(s) depuis le Service MPB en Ligne par l'Abonné ainsi que toute opération qu'il sera habilité à réaliser et son éventuelle limitation. Il peut ainsi concerner tout ou partie des comptes bancaires détenus par le Client et limiter à un certain montant le plafond des opérations réalisables par l'Abonné sans préjudice des actions possibles pour le Client via le Service MPB en Ligne et le montant du plafond des opérations réalisables.

Chaque Abonné disposera d'un accès personnel au Service MPB en Ligne. Il appartient au Client de communiquer à l'Abonné (ou les) Abonné(s) les modalités et conditions d'accès, ainsi que les éventuelles évolutions liées au Service de MPB en Ligne.

Chaque Abonné est tenu de respecter les Conditions Générales MPB en Ligne, notamment les règles de sécurité et de confidentialité.

Seuls les utilisateurs habilités auront accès au Service MPB en Ligne.

### 2.3 Fin du mandat donné aux utilisateurs du Service MPB en Ligne

Conformément aux Conditions Générales des Comptes & Services

Bancaires, le mandat donné pour accéder au Service MPB en Ligne prend fin :

- en cas de renonciation par l'Abonné ou de révocation du pouvoir de l'Abonné par le Client. Cette renonciation ou révocation prend effet à compter de la réception par la Banque de la notification écrite de cette décision par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à l'autre partie et à la Banque ;
- en cas de révocation judiciaire du représentant légal du Client ;
- en cas de décès de l'Abonné porté à la connaissance de la Banque ;
- en cas de liquidation judiciaire du Client portée à la connaissance de la Banque ;
- en cas de tutelle, portée à la connaissance de la Banque, frappant l'Abonné ;
- à l'initiative de la Banque informant le Client qu'elle n'agrée plus l'Abonné par décision motivée ;
- automatiquement en cas de résiliation de l'abonnement au Service MPB en Ligne ;
- automatiquement en cas de clôture de l'ensemble des comptes inclus dans le Service MPB en Ligne.

Dans le cadre d'une bonne gestion de sa politique des risques et au vu de ses obligations réglementaires, la Banque peut, par décision motivée, refuser l'Abonné (ou les) Abonné(s) proposé(s), si la mise en place d'une procuration ou son maintien suite à une demande d'actualisation d'informations demandée par la Banque et non aboutie ne serait pas compatible.

Dès lors, l'Abonné n'aura plus accès au Service MPB en Ligne à compter de la date à laquelle la Banque aura connaissance de l'un des événements précités.

La procédure de résiliation telle que prévue au présent article 1.3. « Durée et résiliation » aura lieu de s'appliquer. À cet effet, le Client s'engage à faire toute diligence pour que l'Abonné procède à toute restitution du boîtier DIGIPASS visé à l'article 3.2. « Accès au Service MPB en Ligne » ainsi qu'à prendre toutes les précautions nécessaires afin que l'accès à son (ses) compte(s) lui soit interdit.

## 3 – FONCTIONNEMENT DU SERVICE MPB EN LIGNE

### 3.1 Prérequis à la connexion

Le Service MPB en Ligne est accessible sans interruption, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, depuis tout terminal permettant une connexion internet, et notamment depuis le site internet de la marque de la Banque ([www.mypartnerbank.com](http://www.mypartnerbank.com)). Il revient au Client et à l'Abonné de se fournir, à leurs frais et sous leur seule responsabilité, tout matériel et tout équipement nécessaire et compatible pour accéder et utiliser le Service MPB en Ligne en toute sécurité.

La Banque s'engage à tout mettre en œuvre pour garantir au Client la compatibilité du site de la marque de la Banque avec la plupart des terminaux éventuellement utilisés par le Client et, le cas échéant, l'Abonné, la disponibilité maximale et un fonctionnement optimal du Service MPB en Ligne.

L'accès au Service MPB en Ligne requérant une connexion internet, le Client fera son affaire personnelle s'agissant de la connexion internet et des équipements lui permettant l'accès au Service MPB en Ligne en toute sécurité et de leur compatibilité. Il est précisé que la Banque n'est pas responsable de la qualité et de la disponibilité du réseau Internet ou encore de l'absence de mise à jour du matériel personnel du Client entraînant pour le Client des difficultés d'accès ou de fonctionnement des services de MPB en Ligne. La Banque fera ses meilleurs efforts pour prévenir en avance le Client et tout Abonné d'une indisponibilité du Service MPB en Ligne et donc de l'accès aux éléments et services disponibles via ce service.

### 3.2 Accès au Service MPB en Ligne

La Banque assure un accès et une utilisation sécurisés au Service MPB en Ligne par le Client et tout Abonné par la mise en place d'un dispositif d'authentification forte conformément à la réglementation en vigueur.

L'accès au Service MPB en Ligne s'effectue via le site internet de marque de la Banque : [www.mypartnerbank.com](http://www.mypartnerbank.com).

A cet effet, le Client et/ou l'Abonné dispose(nt), à la souscription du Service MPB en Ligne, des éléments suivants qui lui seront transmis par la Banque :

- un identifiant personnel,
- un mot de passe temporaire (code PIN),
- un boîtier DIGIPASS,

étant précisé que ces éléments seront transmis par la Banque à l'attention de chacun des utilisateurs du Service MPB en Ligne, soit au Client et tout éventuel Abonné.

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné sont entièrement responsables de la conservation et de l'utilisation des codes d'accès (identifiant, mot de passe) et des conséquences de leur divulgation éventuelle ou de leur utilisation par des tiers non autorisés par le Client.

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné doivent, après s'être identifiés sur l'accès en ligne du Service MPB en Ligne, modifier le code PIN qui leur est fourni par la Banque à titre provisoire pour les besoins de la première connexion au Service MPB en Ligne.

Pour chaque connexion au Service MPB en Ligne, le Client et, le cas échéant, l'Abonné doivent utiliser le boîtier DIGIPASS et saisir le code à usage unique que le boîtier DIGIPASS génèrera.

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, il est recommandé au Client et, le cas échéant, à l'Abonné de veiller à se déconnecter du Service MPB en Ligne à la fin de chaque session d'utilisation.

Si le Client ou l'Abonné constate que l'accès au Service MPB en Ligne ne semble plus sécurisé, il leur revient de le signaler immédiatement à la Banque.

### 3.3 Gestion et consultation des comptes

Le Service MPB en Ligne permet au Client et, le cas échéant, à l'Abonné, de consulter le(s) compte(s) courants et leurs comptes rattachés (autres que les comptes internes ouverts au nom du Client dans les livres de la Banque), selon les modalités prévues dans le bulletin de souscription et de mandat au Service MPB en Ligne.

Le service de consultation des comptes permet de consulter les dernières opérations réalisées depuis et sur les comptes concernés par le Service MPB en Ligne et de prendre connaissance de leur solde, au jour de la consultation, sous réserve du dénouement des opérations en cours, étant précisé qu'un délai de comptabilisation des opérations doit être pris en compte.

Pour toute opération antérieure à cette période, le Client et, le cas échéant, l'Abonné peuvent se rapprocher de la Banque pour obtenir les relevés sollicités.

### 3.4 Réalisation et suivi d'opérations

#### 3.4.1 Opérations de virements

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné peuvent saisir à tout moment (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) toute opération de virement au débit du (des) compte(s) courant(s) désigné(s) dans le bulletin d'adhésion et de mandat vers un autre compte courant ouvert, soit dans les livres de la Banque au nom du Client, soit dans les livres d'une banque autre que My Money Bank, au profit d'un tiers au Client.

Les opérations de virement au débit du (des) compte(s) concernés ne sont toutefois possibles que dans la limite du solde disponible du compte débité et dans la limite des plafonds fixés dans le bulletin d'adhésion et de mandat.

Toute opération de virement est effectuée en euros.

Les virements effectués en euros dans la zone SEPA à destination ou en provenance de cette même zone sont appelés « virements SEPA »<sup>1</sup>. Les autres virements sont appelés « virements non SEPA ».

Le Client peut transmettre par l'intermédiaire du Service MPB en Ligne des ordres de virements SEPA occasionnels ou permanents ainsi que des virements non SEPA. Les ordres de virement sont exécutés conformément aux dispositions des Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires.

Le virement SEPA peut être unitaire ou être effectué par liste, contenant plusieurs destinataires, créée directement via le Service MPB en Ligne.

Le Client a la possibilité d'effectuer toute opération de virement de manière occasionnelle pour une date convenue ou permanente.

Les opérations effectuées depuis le(s) compte(s) du Client sont exécutées par la Banque conformément aux instructions du Client et, le cas échéant, de l'Abonné, correspondant à la saisie de l'opération effectuée depuis le Service MPB en Ligne.

Afin de permettre à la Banque d'exécuter toute opération de virement, il sera demandé au Client ou, le cas échéant, à l'Abonné d'indiquer les références du compte à débiter, le montant du virement, le motif ainsi que le nom et les coordonnées bancaires du bénéficiaire (notamment les codes IBAN et BIC pour les virements SEPA). La date d'exécution doit être indiquée pour un virement exécuté à date convenue et pour les virements permanents, la durée et périodicité.

Toute opération de virement saisie depuis le Service MPB en Ligne doit être validée par le Client ou, le cas échéant, par l'Abonné à l'aide de ses moyens d'identification dans le cadre de la procédure d'authentification forte décrite à l'article 3.2. « Accès au Service MPB en Ligne ».

Tout ordre de virement est réputé irrévocable dès sa réception par la Banque.

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné peuvent suivre les opérations et les gérer si besoin depuis le Service MPB en Ligne.

En effet, toute opération de virement peut être révoquée jusqu'à la réception par la Banque de la demande pour les virements à exécuter à une date convenue, la révocation devant être effectuée au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant le jour convenu.

Pour les ordres de virement permanent, leur révocation par le Client ou l'Abonné vaut pour toutes les opérations à venir sauf indication contraire par ce dernier. L'historique des opérations est accessible depuis le Service MPB en Ligne conformément à l'article 3.5. « Historique des opérations et Relevés de comptes ».

Pour rappel, la Banque peut être amenée à refuser d'exécuter une opération saisie par le Client ou l'Abonné, dans les conditions prévues par les Conditions Générales des Comptes et Services Bancaires.

#### 3.4.2 Opérations de prélèvement

Conformément aux Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires, le Client peut procéder à des prélèvements par la régularisation d'un mandat, formulaire unique de mandat prélèvement SEPA (« Mandat SEPA »).

<sup>1</sup>Le virement SEPA ou SEPA Credit Transfert (SCT) est un virement en euros au sein de la zone SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace Unique Européen des paiements) regroupant, à la date des présentes, les pays de l'Union Européenne, Monaco, Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey, l'île de Man, Andorre, le Vatican et le Royaume-Uni.

Le Service MPB en Ligne permet au Client et, le cas échéant, à l'Abonné d'accéder à la liste des Mandats SEPA actifs et de mettre fin à des mandats de prélèvement.

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné peuvent mettre en place des mandats de prélèvement SEPA en renseignant les informations nécessaires directement via le Service MPB en Ligne.

### 3.4.3 Autres solutions d'opérations

Conformément aux Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires, la Banque met à la disposition du Client des solutions d'échanges de données par la solution EBICS (Electronic Banking Internet Communication Standard) ainsi que la solution SWIFTNet, un contrat spécifique définissant les conditions et modalités des échanges devant être souscrit pour chacune de ces solutions pour pouvoir en bénéficier. Le Client devra, à cet effet, se rapprocher de la Banque pour leur souscription.

### 3.5 Historique des opérations et relevés de comptes

Le Service MPB en Ligne permet au Client et, le cas échéant, l'Abonné, de consulter l'historique des opérations saisies par tout utilisateur habilité par le Client depuis le Service MPB en Ligne, pour tous les comptes concernés par ledit service.

Le Service MPB en Ligne permet au Client et, le cas échéant, l'Abonné, d'accéder aux relevés de compte mensuels pour le(s) compte(s) courant(s) renseigné(s) sur le bulletin d'adhésion et de mandat, sous format PDF, sous réserve de mouvements comptabilisés sur lesdits comptes et dont les informations et le format respectent les normes réglementaires applicables.

Le relevé de compte électronique a un contenu identique au relevé papier et a la même valeur et les mêmes effets que le relevé papier. Les relevés mensuels sont mis à la disposition du Client après la date habituelle d'arrêt du (des) compte(s). Le Client a la possibilité, à tout moment, d'imprimer les relevés de compte ou de les télécharger.

### 3.6 Autres services

Le RIB des comptes accessibles depuis le Service MPB en Ligne est mis à la disposition du Client et, le cas échéant, de l'Abonné dans l'espace personnel sécurisé. Il leur est possible de le télécharger et de l'imprimer depuis leur accès personnel.

Il est par ailleurs mis à la disposition du Client et, le cas échéant, de l'Abonné, des guides utilisateurs sur son accès personnel du Service MPB en Ligne.

## 4 – MODIFICATION ET SUPPRESSION DE L'ABONNEMENT AU SERVICE MPB EN LIGNE

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné auront la possibilité de modifier les comptes accessibles et les personnes habilitées à y accéder et y effectuer des opérations de paiement. Pour toute demande d'ajout, de suppression ou de modification des modalités d'accès et d'autorisation sur les opérations ou encore de résiliation du Service MPB en Ligne, le Client doit se rapprocher de la Banque pour lui en faire part et transmettre tout document nécessaire qui lui sera demandé à cet effet.

Il revient au Client de prévenir tout Abonné de toute modification d'habilitation, tant dans l'accès au Service MPB en Ligne que dans la gestion des comptes accessibles depuis ce service et de toute suppression.

De manière générale, il appartient au Client et à l'Abonné de prendre préalablement toute disposition nécessaire pour sauvegarder tout document et toute information qu'il souhaiterait conserver et archiver.

## 5 – TARIFICATION

Le Service MPB en Ligne est un abonnement gratuit, accessible au Client et, le cas échéant, tout Abonné.

Les tarifs des services proposés par la Banque figurent dans la plaquette de tarification de la Banque remise au Client lors de l'adhésion. A toute fin d'information, elle est également disponible sur le site internet de la Banque [www.mypartnerbank.com](http://www.mypartnerbank.com).

Toute modification des tarifs ou des modalités de facturation sera portée à la connaissance du Client par tout moyen au plus tard un (1) mois avant sa date d'entrée en vigueur.

En l'absence de toute contestation par le Client dans ce délai, l'utilisation par le Client ou par tout Abonné, du Service MPB en Ligne postérieurement à l'entrée en vigueur des modifications tarifaires, vaudra acceptation de celles-ci par le Client.

En cas de contestation par le Client dans ce délai, ce dernier pourra résilier, sans frais, l'abonnement au Service MPB en Ligne selon les modalités de résiliation prévues à l'article 1.3 "Durée et résiliation". À défaut, les nouvelles conditions tarifaires lui seront opposables.

La Banque peut éventuellement facturer des modifications dans l'abonnement initialement souscrit, selon la demande du Client. Il conviendra pour ce dernier de se rapprocher de la Banque pour connaître les modalités de cette facturation complémentaire.

## 6 – ASSISTANCE ET RÉCLAMATIONS

### 6.1 Assistance technique et disponibilité du Service MPB en Ligne

Pour toute précision concernant l'utilisation du Service MPB en Ligne et du boîtier DIGIPASS, le Client ou, le cas échéant, l'Abonné peut se reporter aux guides utilisateurs et éventuellement prendre contact avec l'assistance technique de MPB en Ligne en adressant un courriel à l'adresse suivante : [bo-comptes-pm@mymoneybank.com](mailto:bo-comptes-pm@mymoneybank.com) ou en appelant le numéro suivant : 01.58.13.29.91. Il devra se munir, à cet effet, du numéro de série du boîtier DIGIPASS.

Les guides utilisateurs sont à la disposition du Client et, le cas échéant, de l'Abonné, depuis leur accès MPB en Ligne.

En cas d'indisponibilité du Service MPB en Ligne, en cas de dysfonctionnement du boîtier DIGIPASS ou d'impossibilité pour le Client et, le cas échéant, l'Abonné, de se connecter à son accès personnel, le Client et, le cas échéant, l'Abonné ont toujours la possibilité de s'adresser à la Banque, auprès de son interlocuteur habituel, pour toute demande d'opération ou d'information éventuelle.

### 6.2 Utilisation frauduleuse ou détournée, perte ou vol du boîtier DIGIPASS

Le Service MPB en Ligne étant accessible uniquement par le Client et tout Abonné par une authentification forte, toute utilisation dudit service est réputée avoir été effectuée par un utilisateur habilité par le Client.

A cet égard, Il est rappelé au Client et tout Abonné qu'ils doivent se conformer aux dispositions des Conditions Générales des Comptes & Services bancaires relatives aux obligations de vigilance et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Conformément aux Conditions Générales des Comptes & Services Bancaires, toute conséquence directe ou indirecte d'une utilisation, par le Client ou un Abonné, de manière erronée, frauduleuse ou abusive du Service MPB en Ligne ne sera en aucun cas imputable à My Money Bank.



### 6.3 Mesures de sécurité

La Banque s'engage à informer le Client et tout Abonné de façon sécurisée de tout élément survenant sur le Service MPB en Ligne susceptible d'être constitutif de fraude ou d'utilisation détournée dudit service. Elle se réserve ainsi le droit de suspendre par mesure de précaution le Service MPB en Ligne dans une telle situation, notamment pour contrôler toute faille potentielle dans la sécurité du site.

De même, le Client ou l'Abonné a l'obligation de signaler immédiatement à la Banque un accès audit service qui ne serait plus sécurisé ou dont la confidentialité semble être compromise.

### 6.4 Procédure de réclamation

De manière plus générale, en cas de réclamation, le Client peut s'adresser au Département Réclamations de la Banque :

- Soit par courriel à l'adresse suivante :

***ccrp@mymoneybank.com*** ;

- Soit par courrier simple à l'adresse suivante :

***My Money Bank Département Réclamations - API 24D2  
1, rue du Château de l'Eraudière - 44311 Nantes Cedex 3***

Un accusé de réception de la réclamation sera adressé au Client dans les dix (10) jours ouvrables à compter de sa réception par la Banque. S'agissant d'une réclamation portant sur un service de paiement, une réponse sera apportée au plus tard dans les quinze (15) jours ouvrables à compter de la réception de la réclamation du Client. Cependant, en cas de situation exceptionnelle où la Banque ne pourrait pas répondre dans ce délai pour des raisons échappant à son contrôle, une réponse sera apportée au Client au plus tard dans un délai de trente-cinq (35) jours ouvrables.

Le Client est informé qu'en cas de litige persistant avec la Banque, aucun service de recours à une instance de règlement extra-judiciaire n'est proposé.

## 7 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Le Client est seul responsable du choix et du champ d'habilitation des personnes tiers ayant accès au Service MPB en Ligne et donc ayant accès à des données relatives à tout ou partie de ses comptes bancaires, le rôle de la Banque n'étant pas de vérifier au-delà de la régularité de la désignation, le rôle ou encore la capacité de la personne habilitée par le Client.

Le Client est responsable des actions de l'Abonné pendant la durée de son mandat, l'Abonné agissant au nom et pour le compte du Client.

Le Client et, le cas échéant, l'Abonné sont tenus de conserver avec le plus grand soin les moyens d'identification au Service MPB en Ligne. Il doit prendre notamment toute mesure raisonnable pour assurer leur utilisation de manière sécurisée et confidentielle. En outre, il ne doit pas divulguer les informations relatives à la connexion au Service MPB en Ligne.

A cet égard, la Banque ne serait pas tenue responsable de toute utilisation détournée ou frauduleuse desdits moyens d'identification au Service MPB en Ligne, en cas de négligence du Client et, le cas échéant, de l'Abonné dans leur conservation.

Il en est de même en cas de perte ou de vol du boîtier DIGIPASS et du matériel utilisé par le Client et, le cas échéant, par l'Abonné pour se connecter au Service MPB en Ligne et plus généralement, de tout défaut de sécurité dans la gestion, la conservation des éléments confidentiels restant sous la responsabilité du Client et de l'Abonné et dans le matériel et la connexion utilisée et ce, sans qu'il ne soit possible de rechercher une responsabilité de la Banque à cet égard, le Client et l'Abonné en faisant une affaire personnelle.

En cas de perte, de vol, du détournement ou de toute utilisation non autorisée des moyens d'identification au Service MPB en Ligne, le Client ou l'Abonné, en tenant concomitamment informé le Client, doit prévenir sans tarder la Banque selon les coordonnées prévues à l'article 6.1. « Assistance technique et disponibilité du Service MPB en Ligne ».

Le Client et l'Abonné sont seuls responsables de la saisie de toute opération par le biais du Service MPB en Ligne, de la validité des informations saisies au titre des montants et des comptes de tout destinataire, de la gestion des comptes, des mandats bénéficiaires ainsi que des prélèvements effectués depuis l'un des comptes accessibles depuis le Service MPB en Ligne.

Aucune responsabilité de la Banque ne saurait être retenue au titre d'une gestion des opérations et des comptes par le Client ou l'Abonné et par conséquent, des avis de rejets et des frais y afférents ainsi que de toute conséquence financière qui en résulterait pour le Client.

A cet égard, le Client fait son affaire de tout litige pouvant l'opposer à ses débiteurs, sans que ne puisse être engagée la responsabilité de la Banque.

La Banque pourra demander au Client d'actualiser périodiquement tout ou partie des documents ou informations nécessaires à l'utilisation du Service MPB en Ligne, en ce compris, la liste des utilisateurs habilités à accéder au Service MPB en Ligne.

Il lui revient ainsi de vérifier que les informations nécessaires à la Banque pour lui adresser tout message relatif à son abonnement au Service MPB en Ligne sont bien à jour, sans que la Banque puisse être tenue responsable de toute information erronée.

Le Client s'engage à informer la Banque de toute modification des informations fournies lors de l'ouverture du compte ou durant leur relation notamment, de tout changement de son adresse professionnelle, de son siège social, de sa dénomination sociale, de sa forme juridique, de son actionnariat, de ses représentants et, le cas échéant, de son statut fiscal.

Tout changement significatif qui n'aurait pas été dûment signalé par le Client à la Banque dans les meilleurs délais ne lui sera pas opposable.

Les dispositions du présent article sont applicables à tout mandataire éventuellement désigné pour faire fonctionner le compte et effectuer des opérations.

## 8 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE LA BANQUE

La Banque est responsable de la disponibilité du Service MPB en Ligne.

La Banque ne pourra pas être tenue responsable de l'indisponibilité du Service MPB en Ligne en cas de difficultés techniques rendant le site inaccessible et sur lesquelles elle n'a aucune maîtrise, en cas de saisie erronée par le Client et, le cas échéant, par l'Abonné de ses identifiants de connexion ou de mauvaise manipulation du boîtier DIGIPASS.

Tout retard dans l'exécution ou toute inexécution ou mauvaise exécution dans la réalisation des opérations souhaitées par le Client et, le cas échéant, l'Abonné pour ces raisons ne relève pas de la responsabilité de la Banque. La Banque est responsable de la bonne exécution des virements émis ou reçus du Client.

En tout état de cause, la Banque fera ses meilleurs efforts pour que le Service MPB en Ligne soit disponible pour le Client et, le cas échéant, l'Abonné et pour que toute difficulté technique empêchant leur connexion soit résolue dans les meilleurs délais.

En cas d'indisponibilité du Service MPB en Ligne, il est rappelé que le Client et, le cas échéant, l'Abonné a la possibilité de se rapprocher de

la Banque pour toute demande d'opération ou d'informations selon les coordonnées indiquées à l'article 6.1. « Assistance technique et disponibilité du Service MPB en Ligne ».

La Banque ne saurait être responsable en cas d'indisponibilité du Service MPB en Ligne pour des raisons de force majeure.

En cas de non-respect des obligations de conservation des données des instruments de paiement incombant au Client et à l'Abonné, la Banque ne remboursera pas le Client.

Toute conséquence directe ou indirecte d'une utilisation, par le Client ou un Abonné, de manière erronée, frauduleuse ou abusive du Service MPB en Ligne ne sera en aucun cas imputable à My Money Bank.

A cet égard, la Banque se réserve le droit de suspendre immédiatement l'accès au Service MPB en Ligne de manière unilatérale en cas de suspicion d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou détournée dudit Service.

La Banque s'engage à assurer la confidentialité et la connexion en toute sécurité au Service MPB en Ligne. Cet engagement ne saurait être valablement pris concernant la messagerie personnelle du Client et la sécurité dudit compte, qui relève de l'affaire personnelle du Client.

Elle s'engage à appliquer à tout document et information disponible, reçue ou transmise par le biais du Service MPB en Ligne le secret professionnel lui incombant en sa qualité de banquier. Toutefois, ce secret peut être levé de manière justifiée sans qu'il ne soit requis l'accord du Client ou de l'Abonné à cette fin et ce, conformément aux dispositions des Conditions Générales des Comptes et Services bancaires.

De manière générale, la Banque s'engage à fournir un service conforme aux usages de la profession concernant la réception et/ou l'émission des données échangées par le biais du Service MPB en Ligne et à l'utilisation en toute sécurité dudit service.

## 9 – DONNÉES À CARACTERE PERSONNEL

---

Dans le cadre de sa relation avec le Client et afin de répondre aux exigences légales et réglementaires applicables, la Banque traite des données à caractère personnel des représentants légaux ou mandataires du Client, personne morale. Les informations relatives à ces traitements et les modalités d'exercice des droits des représentants légaux ou mandataires du Client figurent dans la « Notice d'information sur le traitement de vos données à caractère personnel » de la Banque, remise lors de la collecte des données et disponible sur le site internet de la Banque. Le Client étant une personne morale, il s'engage à remettre cette notice aux personnes physiques concernées.



my money bank



Pour plus d'informations sur les Conditions générales ou services spécifiques,  
n'hésitez pas à contacter votre chargé d'affaires.

Tél. : +33 1 44 34 48 00



Tour Europlaza - 20, avenue André Prothin - 92063 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

Tél.: + 33 (0) 1 44 34 48 00 - [www.mymoneybank.com](http://www.mymoneybank.com)

SA au capital de € 276 154 299,74 - N° 784 393 340 R.C.S. Nanterre

N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 93784393340 - SWIFT MOEYFRPPCRE

Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 998

réf. **CGMPBEL\_02 2023**